

A L'ARVE
CITOYENS !



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

“Protégeons les milieux aquatiques”

Ensemble, contribuons à la protection de notre eau

A L'ARVE CITOYENS !

GEMAPI, un investissement pour l'eau

Depuis de nombreuses années, nous raisonnons de deux manières, la première consiste à considérer l'eau comme une ressource à protéger, la seconde comme un élément dont il faut se protéger.

La **GEMAPI** : **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations permet d'aborder de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques sur un même territoire.

Si le bassin versant de l'Arve était déjà bien organisé, notamment autour du SM3A – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, le législateur a voulu confier aux élus locaux la responsabilité de cette mission citoyenne et solidaire qui vise à :



- **PRÉSERVER** la qualité de l'eau



- **PROTÉGER** les milieux aquatiques



- **PRÉVENIR** les risques d'inondations

Et au final, **GARANTIR À TOUS L'ACCÈS
À UN BIEN COURANT ET À UNE
RESSOURCE PRÉCIEUSE : L'EAU.**



*Pour en savoir + :
Article L211-7 du Code de l'Environnement*

Un courant pionnier et solidaire

- Parce que l'entretien d'une rivière, les crues, les cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites d'une commune,
- Parce que les 1400 km de cours d'eau du bassin versant de l'Arve sont principalement situés sur un territoire à risque d'inondation,
- Parce que sur notre territoire, prévenir les inondations tout en protégeant les milieux naturels aquatiques est une nécessité,

les élus locaux du bassin versant de l'Arve ont choisi de fédérer leur énergie et d'anticiper l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, pour conduire ensemble et sans attendre un ambitieux programme économique, environnemental et humain.

Basé sur une forte cohésion amont-aval, privilégiant l'investissement aujourd'hui pour faire des économies dès demain, ce programme dédié à la qualité de notre écosystème et la sécurité du territoire, a été confié depuis le 1^{er} janvier 2017 au **SM3A - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents** et donne un cadre désormais institutionnel à ses missions initiales.



LE SM3A, un partenaire au long cours

Acteur reconnu sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A œuvre depuis plus de 20 ans pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Fort de cette expertise, il s'est vu confier, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'exercice de la compétence GEMAPI, par transfert des communes, communautés de communes ou d'agglomération du bassin versant de l'Arve.

Pour financer son action, une contribution : **la taxe GEMAPI** est répartie sur les Taxes Foncières, Taxe d'Habitation et la Cotisation Foncière des Entreprises.

Instaurée par vos Communautés de Communes ou d'Agglomération et reversée au SM3A, elle ne pourra servir à d'autres fins que celles relevant de la compétence GEMAPI, soit :

- la prévention des inondations,
- la protection des milieux aquatiques,
- la préservation de la qualité de l'eau.



Comment est calculée la taxe GEMAPI ?

Après avoir établi un état des lieux des travaux à effectuer, une estimation financière a été faite, évaluant le montant des investissements à 90 millions d'euros sur 20 ans.

Cette somme permettra de financer des travaux destinés à rénover des digues en mauvais état, à reconstituer des zones d'expansion de crues, à modifier des seuils, etc. sur l'Arve, le Giffre, le Borne, la Menoge...

Chaque habitant du bassin versant de l'Arve sera concerné par les bénéfices, car les crues ne s'arrêtent pas à la limite d'une commune.

Des exemples à suivre

Pour le confort de chacun et la sécurité de tous, le SM3A mène de nombreuses actions relevant du cadre de la GEMAPI :

- **Opération de curage de l'Arve à Chamonix**

Combinant surveillance active et gestion préventive des matériaux solides, cette action, considérée d'intérêt général, permet de concilier protection des enjeux humains et restauration de la dynamique fluviale, et ce de la source jusqu'à la frontière suisse.



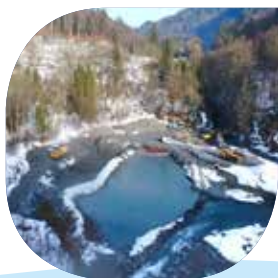
- **Confortement des digues à Marignier**

Réalisés tout au long de l'année 2016, ces travaux sur des digues centenaires permettent de contenir les crues, prévenir les risques d'inondation et protéger les personnes et les biens.

- **Reprise du seuil des Gorges des Tines**

- **à Sixt-Fer-à-Cheval**

Menés au cœur d'un site à la morphologie très singulière, ces travaux concilient les différents usages du torrent, tout en préservant sa dynamique physique naturelle.



Le bassin versant de l'Arve



Vous voulez en savoir plus sur la GEMAPI,
vous avez des interrogations ?
Contactez votre mairie,
votre intercommunalité ou le SM3A.



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

SM3A

300, chemin des Prés Moulin
74800 Saint-Pierre en Faucigny

Tél. 04 50 25 60 14

Mail : sm3a@riviere-arve.org

www.arve-gemapi.fr